

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

Mode de participation

Présences	(12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Ingelbert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(1) Jungen, Tom (bourgmestre).
Procuration	(0) Néant.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-10-03 - 2.12
Point de l'ordre du jour	2.12
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune (emprise sise à Roeser).

Le conseil communal,

Vu l'acte du 16 août 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Roeser effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 21194 avec M. et Mme Offermann - Dusseldorf : acquisition d'une place voirie sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit :
 - Numéro 575/2345, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 01 centiare, ladite place faisant partie de l'assiette d'un immeuble en copropriété sis à Roeser inscrit au cadastre comme suit :
 - Numéro 575/2346, lieu-dit« rue des Fleurs, place (occupée), bâtiments à habitation, construction spéciale, contenant 02 ares 78 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 10,00 euros ;

Considérant que cette acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 21194 du 16 août 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Roeser, rue des Fleurs.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

Pour le secrétaire empêché,
le fonctionnaire délégué